

2 août 2007
Acadie Nouvelle

Graham défend l'étude sur le nucléaire, Volpé la critique

Mylène Doiron

SAINT-JEAN - Le Nouveau-Brunswick a confié à une société d'État fédérale et à des sociétés du secteur privé le mandat de mener une étude de faisabilité en vue d'un projet de construction d'une deuxième centrale nucléaire à Pointe Lepreau. Cette annonce soulève la grogne chez les conservateurs.

Formée de cinq grandes sociétés d'ingénierie et de technologie nucléaire, l'équipe CANDU Nouveau-Brunswick assumera entièrement les coûts liés à l'étude, estimés à 2,5 millions \$. Le consortium a conçu le réacteur CANDU avancé ACR-1000, qui pourrait bien être installé si l'étude en démontrait la nécessité.

Pointe Lepreau possède un réacteur CANDU 6 vieillissant qui fait actuellement l'objet d'une remise en état de 1,4 milliard \$.

"Il (le gouvernement) prend la compagnie qui produit le réacteur nucléaire pour faire une évaluation afin de savoir si on en a besoin d'un", s'insurge Jeannot Volpé, chef de l'opposition officielle.

"Si ça fait 10 ans que je marche au travail. Une bonne journée, j'arrête voir un vendeur de voitures et lui demande si j'ai besoin d'une voiture. "Bien sûr, qu'il va me répondre, même que tu en aurais besoin de deux." Il en vend des voitures! La compagnie va établir un plan financier autour duquel on aura besoin d'un réacteur nucléaire", ajoute M. Volpé.

M. Volpé concède qu'une étude de faisabilité est essentielle afin de déterminer si l'ajout d'un second réacteur nucléaire est nécessaire.

"Ça enlève beaucoup de crédibilité à l'étude, de prendre la compagnie qui vend les réacteurs nucléaires. On devrait avoir pris quelqu'un de complètement indépendant pour faire cette étude-là. On n'est pas contre le projet, affirme-t-il. Si le projet a une valeur financière et économique pour la province, allez de l'avant, faites-le. Mais le processus d'évaluation devrait être fait d'une façon beaucoup plus ouverte et plus crédible", souligne M. Volpé.

De son côté, le premier ministre Graham affirme que la transparence de l'étude n'est pas en jeu.

"Si la province du Nouveau-Brunswick construisait elle-même une centrale nucléaire, oui, il y aurait un conflit d'intérêts. Mais ce qui est important de remarquer dans ce projet, c'est qu'Énergie atomique Canada limitée a rassemblé un consortium de compagnies du secteur privé qui font des analyses de faisabilité en investissant leur propre argent", explique le premier ministre.

L'étude, qui devrait s'étendre sur une période de quatre mois, déterminera également le rôle que jouera Énergie NB dans ce projet, même s'il s'agit d'un investissement du secteur privé.

En bref... L'équipe CANDU est constituée d'EACL, SNC-Lavalin Nucléaire, Générale électrique du Canada, Babcock & Wilcox Canada et Hitachi Canada. Le consortium construirait et serait propriétaire du réacteur...